

**Commune de Saint-André de l'Epine**  
**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 05 FEVRIER 2016**

*Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 février 2016 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de Serge Montaigne, Maire.*

*Présents : Montaigne Serge, Marie Myriam, Eudes Alain, Gardie Isabelle, Larssonneur Jean-Claude, Lebas Nathalie, Lebouteiller Mathilde, Lecornu Loïc, Sauvage Cécile, Chopin Jessica, Catherine Sandra, Salagnac Gaétan, Rabec David, Martial Nicolas..*

*Absent : Néant*

*Secrétaire de séance : Lecornu Loïc*

**I. SIGNATURE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE REUNION**

**II. RPI : DECISION SUR L'AVENIR DE L'ECOLE**

*Monsieur le Maire a abordé la question sensible des coûts liés au maintien de l'école au sein d'un RPI créé au début des années 1990.*

*Trois communes relèvent de ce RPI : Saint André de l'Epine, Saint Georges d'Elle et Saint Pierre de Sémilly.*

*Depuis l'entrée en vigueur de la réforme des temps scolaires, le budget du RPI s'est accru de manière considérable, une augmentation de plus de 13 000 euros en 2015 pour Saint André de l'Epine portant celui-ci à 69 071 Euros.*

*Alors que notre commune ne scolarise que 27 enfants au RPI contre 28 pour Saint Georges d'Elle et 31 pour Saint Pierre de Sémilly, elle doit supporter à elle seule plus de 40% du budget du groupement. Le calcul actuel de la répartition prend en compte le nombre d'habitants des communes.*

*Le maire a demandé aux maires de Saint Pierre de Sémilly et Saint Georges d'Elle une répartition plus équitable des coûts de fonctionnement à savoir la prise en compte du nombre d'élèves scolarisés par commune et la remise à plat du budget de fonctionnement du RPI.*

*Suite à une réunion qui s'est déroulée le 2 février dernier entre les maires de communes concernés et leurs adjoints, le Maire de Saint André de l'Epine a proposé de retarder le vote de Saint André de l'Epine relatif à l'avenir du RPI au 4 mars prochain, afin de permettre aux Conseils municipaux de Saint Georges d'Elle et de Saint Pierre de Sémilly de se prononcer sur la modification statutaire demandée.*

### **III. POINT SUR LES BATIMENTS ET ACCESSIBILITE**

***Bâtiments** : Monsieur Martial va demander d'autres devis concernant les travaux de l'école et du bâtiment communal et réunira la commission pour les étudier et retenir les plus intéressants. Ceux-ci seront présentés au conseil municipal pour décision.*

***Accessibilité** : Divers travaux de mise en conformité pourront être faits par l'employé communal. Monsieur le Maire charge Monsieur Eudes, adjoint à la voirie de consulter le rapport de vérification des espaces publics réalisé en 2013, afin de lister les travaux de mise en conformité qui pourraient être réalisés.*

### **IV. FINANCEMENT ACHAT BATIMENT H.L.M**

*Après discussion et vote, le conseil municipal décide par une abstention et 13 voix pour d'autofinancer l'acquisition du bâtiment H.L.M*

### **V. CONGES POUR EVENEMENTS FAMILIAUX**

*Après discussion et vote, le conseil municipal décide :*

- *D'attribuer 3 jours de congés par 12 voix pour et 2 abstentions en cas de décès du conjoint, des parents ou des enfants de l'agent.*
- *D'attribuer 3 jours de congés par 13 voix pour et 1 abstention pour le mariage de l'agent.*

### **VI. PROGRAMMATION COMMISSION VOIRERIE (classification des voies et chemins communaux)**

*Monsieur Eudes va réunir la commission voirie afin d'étudier la liste des chemins ruraux qui pourraient être classés en voie communale afin de pouvoir toucher diverses subventions par le département lors de la réalisation de travaux d'entretien. Cette réunion sera programmée lorsque la mairie aura reçu les devis concernant la réfection de la voirie.*

### **VII. POINT SUR LES LOYERS**

*Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les locataires sont à jour de leurs loyers*

### **VIII. DIVERS :**

- *Le commerce ouvrira le lundi 29 février 2016 et s'appellera « Les gourmets ». L'inauguration aura lieu le vendredi 26 février 2016 à partir de 18 heures à la salle communale où un buffet sera offert à la population.*
- *Monsieur le Maire souhaiterait qu'un bulletin municipal « actualisé » soit réalisé et propose que la commission information se réunisse. L'objectif est de réaliser de nombreuses photos au cours de l'année lors des diverses manifestations ayant lieu au sein de la commune afin de les insérer dans le bulletin.*
- *Devis pour raccordement électrique – SDEM – PC 05044615W0005 : Monsieur le Maire présente le devis du SDEM concernant l'extension du réseau de 70m nécessaire à l'alimentation en énergie électrique de la propriété concernée par le permis de construire N° 05044615W0005 obtenu suite au certificat d'urbanisme opérationnel positif s'élevant à 955€. Deux autres demandes de permis sont présentées au conseil municipal.*

- *Encaissement chèque assurance : Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'encaisser le chèque de l'assurance « SMACL » s'élevant à la somme de 566,80€ pour le remplacement du chauffe-eau de l'école.*
- *Autorisation pour signer une convention : Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer une convention avec la trésorerie de SAINT-LO relative au recouvrement des titres émis par la collectivité.*
- *Illuminations : Il est décidé de revoir toutes les illuminations de Noël avec les membres du comité des fêtes et les élus volontaires. Une date de réunion sur le sujet va être programmée.*
- *Matériel employés communaux : du matériel va être acheté pour la mairie et l'employé communal.*
- *Comité des fêtes : une soirée dansante est organisée le 19 mars 2016.*
- *Compte-rendu par monsieur Eudes de la dernière réunion de St-Lô agglo et info sur l'épicerie sociale.*
  
- 
  
-